



CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration de l'Association Créa a le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se déroulera :

Le mardi 11 février 2025
Salle de la Passerelle
81 Rue Paul Massy à Meschers sur Gironde

A partir de 17h45 : Accueil et émargement

A 18h30 : Assemblée Générale Ordinaire

A partir de 19h30- 20h00 : Moment convivial autour d'une buvette avec restauration, au profit de l'Association. Annonce du nouveau Conseil d'Administration.

A 21h00 : Projection du film offert « Spectateurs ! » d'Arnaud Desplechin, dans la limite des places disponibles .

Qui peut candidater au Conseil d'administration et qui peut voter ?

Toute personne à jour de sa cotisation peut se présenter au Conseil d'Administration et voter le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO).

Les candidatures devront parvenir au secrétariat de l'Association **au plus tard le 4 février 2025**.

Afin de garantir la régularité des votes, au moment de l'émargement, les adhérents devront se munir de leur carte d'adhérent ou du justificatif correspondant pour les adhésions prises en ligne.

Les adhésions peuvent être prises le jour de l'Assemblée générale ordinaire.

Pouvoirs - Candidatures au Conseil d'Administration -

Si vous ne pouvez venir à l'AGO, vous avez la possibilité de donner votre pouvoir à un tiers.

Les pouvoirs, ainsi que les candidatures au Conseil d'Administration (courriers de candidature), et les points que vous souhaitez inscrire dans les questions diverses, devront être adressés à l'Association Créa : soit par mail à : contact@crea-sgd.org , soit par envoi postal ou déposé dans la boîte aux lettres extérieure, à l'adresse : 136 Bd de la Côte de Beauté à Saint-Georges de Didonne, **au plus tard le 4 février 2025**.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire:

1. Présentation du rapport moral par la Présidente
2. Présentation du rapport d'activité 2023-2024 par la Directrice (Document à retrouver sur le Site Créa)
- 3 . Résolution n° 1 : Approbation des rapports et quitus au Conseil d'Administration
4. Présentation du rapport financier par l'expert comptable (Documents à retrouver sur le Site Créa)
5. Rapport du Commissaire aux comptes
6. Résolution n°2 : approbation des comptes
7. Résolution n°3 : affectation du résultat
8. Projets et perspectives pour l'exercice 2024-2025
9. Renouvellement des membres du Conseil d'Administration :
 - Présentation des candidat(e)s
 - Vote à bulletin secret pour l'élection des administrateurs (trices)
 - Annonce des administrateurs (trices) élu(e)s
 - Questions diverses .

Nous vous proposons après l'Assemblée Générale un moment convivial autour d'une buvette au profit de l'Association Créa et vous invitons à la séance du film « Spectateurs ! » d'Arnaud Desplechin à la Salle La Passerelle à Meschers.

La Présidente
Brigitte RENU



Documents utiles à retrouver sur le site de Créa (www.crea-sgd.org) / page d'accueil :

- les Statuts actuels et le Règlement intérieur
- Pouvoir de l'AGO du 11/02/ 2025
- Rapport d'activité 2023/ 2024
- Rapport financier : Bilan et Compte de résultat 2023/ 2024.